

Extrait RELEVÉ DE DECISIONS

COMITE DE SÉLECTION ET DE VALIDATION

Mercredi 15 Avril 2009 – 09h 00 INRA – Cestas Pierroton

Membres du Comité présents ou représentés

CHANTRE Guillaume, FCBA
GRIGAUT Guillaume, CIBA
LABADIE Philippe, SCIERIE LABADIE,
LESGOURGUES Yves, CRPF
MORLIER Pierre, Président du Comité de sélection Pôle Xylofutur
PLANTIER Eric, FP BOIS,
POMMIER Jean-Claude, US2B
VIERGE Gérard, BEYNEL MANUSTOCK
VINCENT Marc, Président Pôle Xylofutur

Invités Pôle Xylofutur

LARRIEU-MANAN Annick
LATOURE Stéphanie
PICHAVANT Frédérique, UB1

Ordre du Jour

- ✓ Projets labellisés à ce jour :
 - état d'avancement des financements
 - projets à abandonner.
- ✓ Labellisation des projets présentés au 1^{er} appel à projets 2009

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU BUREAU

- ✓ Cotisations Xylofutur 2009
 - l'administration fiscale a jugé Xylofutur dans le champ d'application de la TVA,
 - augmentation du barème des cotisations pour les institutionnels.
- ✓ Questions diverses

3 – SEANCE EXTRAORDINAIRE DU BUREAU

1 - Cotisations Xylofutur 2009

1. 1 Application de la TVA

L'administration fiscale a jugé que le pôle de compétitivité Xylofutur était désormais dans le champ d'application de la TVA et que le Pôle doit appliquer ce nouveau mode de fonctionnement comptable à toute son activité financière et donc aux cotisations.

Première résolution

Le Président précise que les appels à cotisation auprès des entreprises étant déjà expédiés, un courrier rectificatif sera envoyé à leur intention :

- Pour les entreprises qui n'ont pas encore envoyé leur règlement, ajout des 19.6% de TVA.
- Pour les entreprises qui ont déjà réglé, le prorata des 19.6 % de TVA leur sera demandé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

1. 2 Augmentation des Cotisations

Dans le cadre du Contrat de performance 2009 – 2011, l'Etat demande au Pôle d'atteindre en 2011 une part d'autofinancement de 50 % contre 25% à ce jour.

Il est donc décidé de l'augmentation du barème des cotisations 2009, principale source d'autofinancement du Pôle. Cette augmentation s'appliquera cette année aux institutionnels et aux laboratoires. En effet, la cotisation actuelle de 200 € est particulièrement basse pour ces entités.

D'autre part, elle est également faible au regard des tarifs pratiqués par les autres Pôles.

Deuxième résolution

Le tarif des Institutions passe à 400 €HT soit 478, 40 TTC,

- Pour les laboratoires rattachés à une institution déjà adhérente du Pôle Xylofutur :
il reste à 100 €HT soit 119, 60 €TTC
- Pour les laboratoires rattachés à une institution non adhérente du Pôle Xylofutur :
il passe à 400 €HT soit 478, 40 TTC

Le tarif sera modifié en fonction de ces nouveaux éléments, et comprendra la TVA. L'appel à cotisation sera envoyé auprès de ces adhérents dans la semaine.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Nouveau Barème des Cotisations 2009 modifié joint en annexe.

2 – Questions diverses

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13h00.

BARÈME COTISATION Xylofutur

Barème fixé par le Bureau du 15 Avril 2009

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - FORMATION

- Centre Technique, Organisme de Recherche et de Formation, Université : 400 €HT (478, 40 €TTC)
- Laboratoire rattaché à **une institution déjà adhérente** du Pôle Xylofutur : 100 €HT (119, 60 €TTC)
- Laboratoire rattaché à **une institution non adhérente** du Pôle Xylofutur : 400 €HT (478, 40 €TTC)
- Partenaire Cap Forest : 1 500 €HT (1 794, 00 €TTC)
(400 € + 1 100 € fonctionnement Cap Forest)

INSTITUTIONS

- Institution, Association : 400 €HT (478, 40 TTC)

ENTREPRISES

- Travailleur indépendant (0 salarié) : 100 €HT (119, 60 TTC)
- Effectif < à 20 personnes : 200 €HT (239, 20 TTC)
- Effectif de 20 à 99 personnes : 500 €HT (598, 00 €TTC)
- Effectif de 100 à 350 personnes : 1 000 €HT (1 196, 00 €TTC)
- Effectif > 350 personnes : 1 500 €HT (1 794, 00 €TTC)

TVA 19, 6% en sus

Modalités de règlement :

Soit par chèque à l'ordre de l'association Xylofutur
à retourner à Association Xylofutur
31, Avenue de la Poterie - 33170 Gradignan

Soit par virement bancaire (RIB sur demande xylofutur@xylofutur.fr)